



PORTS DE PÊCHE

Plus de 66 600 tonnes de poissons ont été débarquées en 2003 dans les 9 ports

de pêche finistériens. Par rapport à l'année précédente, la hausse des apports est limitée, mais encourageante face à la réduction de la flotte et une réglementation européenne de plus en plus stricte.

Le bilan 2003 de la pêche fraîche débarquée et vendue sous les criées finistériennes témoigne d'une belle performance des bateaux et de leurs équipages. Malgré la réduction des quotas, la diminution continue du nombre de navires et des marins (cf. graphique 1), les mesures imposées par la Commission européenne, les apports augmentent légèrement (+ 0,7 %). Par contre, pour la première fois depuis 1995, le prix de vente moyen toutes espèces confondues a diminué de 2,1 % (cf. tableau 2). Le département représente toujours 23,5 % de la pêche fraîche française et 55 % de la pêche fraîche bretonne (cf. tableau 1).

Cornouaille Port de pêche, première place de pêche fraîche française

Cornouaille Port de pêche (62 630 tonnes) confirme sa position de première place de débarquement de pêche fraîche en France devant Boulogne (50 257 t) et Lorient (27 349 t). Le port du Guilvinec affiche de beaux résultats. Il conforte ainsi sa première place des criées cornouaillaises, tant en valeur qu'en tonnage (cf. tableau 2). L'année a été particulièrement bonne pour l'espèce de référence du port, la lotte (27 % du tonnage et le tiers de la valeur débarquée).

Après une forte baisse de sa production sur plusieurs années, Concarneau tend vers une stabilisation des apports. L'annonce faite par Intermarché de maintenir la flotte de l'armement Nicot sur le port est accueillie avec soulagement. Les outils de production du bassin portuaire sont performants (halle à marée, cale sèche, engins de carénage...). Reste à obtenir dans le cadre des lois de décentralisation, un transfert de compétences de l'État au département, facilitant ainsi la gestion du concessionnaire.

Pour le port de Saint-Guénolé-Penmarch, les apports accusent une légère baisse par rapport à 2002, année qualifiée d'"exceptionnelle". Les résultats sont donc satisfaisants et la langoustine reste de loin la première espèce en valeur. Loctudy, au 6^e rang des ports de pêche français en valeur débarquée, présente un bilan honorable. Lesconil et Audierne font de même. Enfin, Douarnenez, malgré une forte hausse des apports en 2003, reste en dernière position

TABLEAU 1 • Pêche maritime au 31 décembre 2003

	Finistère	Bretagne	France	Finistère / France
Flottille de pêche (nombre de navires)	849	1 620	5 639	15,1 %
Nombre de marins	3 625	6 707	23 340	15,5 %
Valeur totale des apports sous criée (1 000 €)	199 747	331 564	734 972	27,2 %
Apports sous criée (en tonnes)	66 632	121 372	283 603	23,5 %

Source : DDAM

des criées cornouaillaises en valeur. La sardine est de loin la première espèce avec 3 300 tonnes passées sous criée. Elle est également débarquée en nombre hors criée puisque l'entreprise Mak Froid en transforme plus de 20 000 tonnes. Douarnenez se transforme progressivement en port de débarquement avec, en 2003, une soixantaine d'escales de navires espagnols et les apports d'une dizaine de bateaux des armements Furic et Delhemmes. En cumulant les tonnages débarqués (sous et hors criée), Douarnenez est ainsi le premier port de pêche départemental.

Nouvelle criée de Roscoff : des résultats prometteurs

Débarquée sur plusieurs ports (Roscoff, Plouescat, Cléder, Plougasnou, Carantec, Henvic...), la production du quartier maritime de Morlaix est issue de deux activités majeures : le casier et le filet, auxquelles s'ajoute une activité de drague à la coquille. Sur le premier quartier français pour les crustacés, le gré à

gré (1 740 tonnes en 2003) tend à diminuer au profit de la nouvelle criée de Roscoff, inaugurée le 1^{er} février 2003 au port du Blosson. Amélioration de l'accueil des bateaux et meilleur traitement du poisson font partie des atouts de ce nouvel équipement, totalement aux normes européennes de la filière. D'un investissement total de 4,57 millions d'euros, la criée veut atteindre l'objectif de 3 500 tonnes dans les 5 ans. En 2003, elle enregistre un bilan positif avec une hausse des apports, des valeurs et du prix moyen au kilo (cf. tableau 2). L'ouverture 24 heures sur 24 de la criée et une offre de services renforcée laissent augurer des résultats prometteurs pour l'avenir.

La criée de Brest enregistre quant à elle une augmentation des apports de 13,7 % et une hausse des valeurs débarquées de 2,5 %.

"Moderniser pour mieux pêcher"

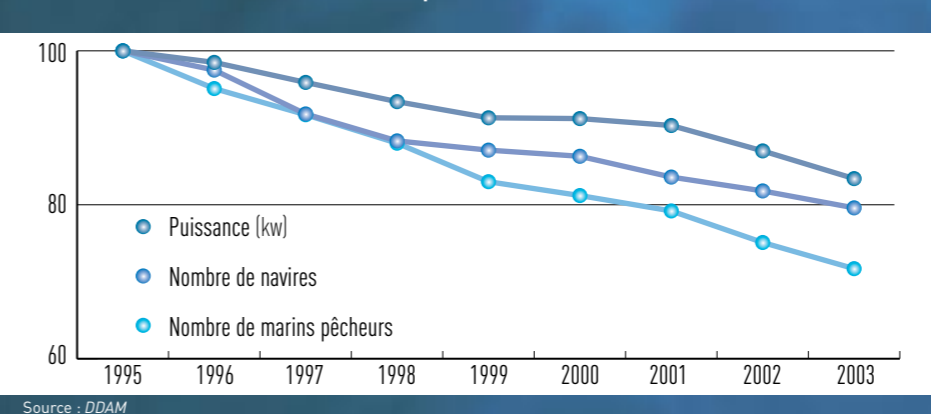
Le vieillissement de la flotte de pêche se manifeste depuis plusieurs années et pose des difficultés de

TABLEAU 2 • Activité des criées du Finistère

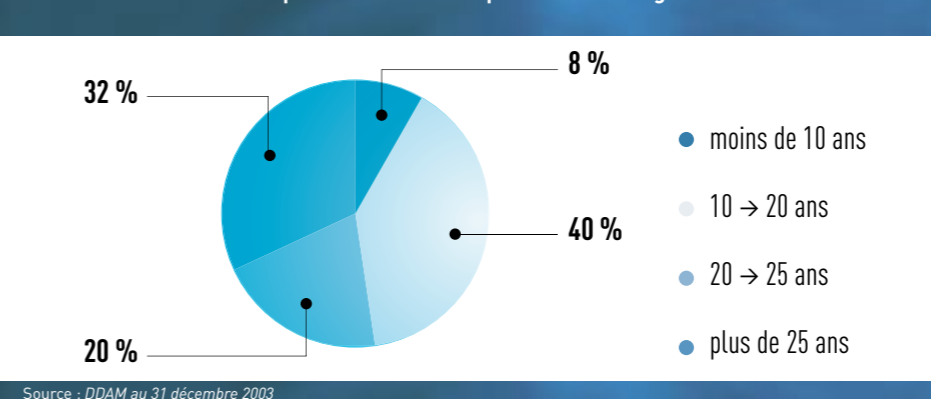
	Tonnages 2003	Tonnages 2002	Variations 2003 / 2002		
			Tonnages	Valeurs	Prix moyens
Roscoff	2 777	2 648	+ 4,9 %	+ 16,1 %	+ 10,7 %
Brest	1 225	1 078	+ 13,7 %	+ 2,5 %	- 9,8 %
Cornouaille Port de pêche	62 630	62 418	+ 0,3 %	- 2,3 %	- 2,6 %
• Douarnenez	3 994	1 624	+ 145,9 %	- 6,5 %	- 62,0 %
• Audierne	970	901	+ 7,7 %	+ 4,1 %	- 3,3 %
• Penmarc'h	14 793	15 217	- 2,8 %	- 5,0 %	- 2,3 %
• Le Guilvinec	19 424	18 805	+ 3,3 %	+ 2,8 %	- 0,4 %
• Lesconil	586	554	+ 5,8 %	+ 7,3 %	+ 1,4 %
• Loctudy	8 607	8 709	- 1,2 %	- 2,8 %	- 1,6 %
• Concarneau	14 256	16 608	- 14,2 %	- 7,9 %	+ 7,2 %
Finistère	66 632	66 144	+ 0,7 %	- 1,3 %	- 2,1 %

Source : DDAM

GRAPHIQUE 1 • Flotte et effectifs de la pêche finistérienne



GRAPHIQUE 2 • Flotte de pêche finistérienne par tranches d'âge



nature différente (cf. graphique 2). La première tient à la sécurité des navires où les dangers de la vétusté croissante sont de plus en plus souvent dénoncés par les pêcheurs. Une autre conséquence est la perte de compétitivité et surtout une plus faible réceptivité aux exigences nouvelles exprimées en matière de sélectivité des prises, de qualité et de valorisation des produits. Au conseil des ministres européens de décembre 2002, consacré à la réforme de Politique Commune de la Pêche (PCP), le gouvernement français a obtenu des aides publiques à la flotte de pêche applicables jusqu'à décembre 2004, moyennant une réduction de la flotte de 3 %.

Un plan de modernisation a été présenté en juillet 2003 par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Il vise à améliorer les conditions d'activité des navires, tout en préservant une exploitation durable des ressources marines et comporte deux types de mesures. La première concerne un cofinancement Union Européenne / État / collectivités territoriales, qui pourra atteindre 60 M €, pour la construction et la modernisation des bateaux. L'accent est mis sur les investissements qui améliorent la sécurité des équipages, leurs conditions de travail et la qualité de leur pêche. La deuxième est une mesure de 30 M € de primes à l'arrêt définitif des navires. Les montants alloués sont majorés pour les bateaux pêchant principalement le cabillaud, le merlu, la langoustine,

la sole ou la baudroie, de manière à diminuer la pression sur ces espèces.

Bateaux génériques : une initiative collective en Cornouaille

Dans ce contexte, les professionnels cornouaillais ont décidé d'agir collectivement en faveur des candidats à la construction d'un navire, en leur apportant un soutien technique. Pilotée par Pesca Cornouaille, cette initiative favorise une démarche de construction de bateaux génériques. Source d'économies d'échelle, elle vise aussi à garantir une meilleure sélectivité pour une pêche durable. Cette démarche collective de demande de permis de mise en exploitation (PME) a été lancée pour la construction de bateaux de pêche côtière et de petite pêche - canots. Fin 2003, retenu par la commission régionale de modernisation de la flotte (COREMODE) et validé par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, le renouvellement de 12 navires de pêche côtière a été accordé. La construction de 7 chalutiers côtiers génériques est retenue. Par ailleurs, le renouvellement de 5 canots, ainsi que la première installation de 6 chalutiers côtiers et 5 navires de petite pêche sont en projet.

Autant de preuves que les élus politiques et les professionnels de la mer croient en l'avenir de la filière dans le département.

Départementaliser le port de Concarneau

“ Pourquoi la CCI souhaite-t-elle voir Concarneau devenir un port départemental ? La CCI gère sept ports dont six sous l'égide du Conseil général et un seul port d'État, Concarneau. Notre souhait est de voir Concarneau rejoindre les six autres ports départementaux, afin de pouvoir harmoniser les taxes, mettre en concurrence les services et avoir une démarche commerciale commune. Pour ce faire l'État et la Région ont commandé une étude visant à faire l'état des lieux du port. Elle sera finalisée en fin d'année et apportera une vision globale au Conseil général avant la prise de décision.

Dans ce cadre, le port de Concarneau a-t-il de l'avenir ?

Oui. Tous les acteurs du port en sont convaincus et au premier plan, les mareyeurs qui n'hésitent pas à investir eux-mêmes dans des bateaux et achètent près de 40 % de la pêche du Guilvinec. Concarneau représente 15 000 tonnes de pêche débarquée et en traite le double. C'est une place de mareyage incontournable. Le port a également un avenir certain en matière de construction et réparation navale.”

Jean Burel
Vice-président des activités maritimes CCI Quimper Cornouaille